

Avenant aux Conditions générales d'utilisation de la carte Visa Banque Populaire dans la solution de paiement mobile Apple Pay

Les Conditions générales d'utilisation de la carte Visa Banque Populaire dans la solution de paiement mobile Apple Pay, sont modifiées.

Les modifications de ces Conditions générales décrites ci-après et objet du présent avenant, **sont applicables à compter du 10 mai 2022**. Vous êtes réputé avoir accepté cet avenant si vous n'avez pas notifié à votre Banque votre désaccord avant cette date d'entrée en vigueur. Si toutefois, vous refusez les modifications apportées, vous pouvez résilier sans frais, avant cette date, le présent service.

Les Conditions générales d'utilisation complètes peuvent être obtenues en agence ou être consultées sur le site internet de votre Banque (<https://www.banquepopulaire.fr/bppo/>) dans l'espace TARIFS ET REGLEMENTATION.

Vous trouverez, ci-après, les principaux articles modifiés.

Dans le préambule, le premier paragraphe est ainsi modifié :

Les présentes conditions générales d'utilisation sont relatives à l'utilisation de la Carte Visa Banque Populaire (ci-après « la Carte »), dans la Solution de Paiement Mobile Apple Pay (ci-après le « Service »). Ce Service est souscrit par le Titulaire de la Carte (ci-après « l'Utilisateur ») auprès de la Banque Populaire, (ci-après « l'Emetteur »).

Tout au long des Conditions générales d'utilisation, les termes « Wallet » sont remplacés par « Application Cartes ».

A l'article 2.2 Cartes éligibles au Service, sont ajoutées parmi les cartes listées, les cartes Visa Classic à contrôle de solde systématique et Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique, ainsi que les cartes Visa Business à contrôle de solde systématique.

A l'article 2.3 Appareils Apple compatibles, le 1^{er} paragraphe est ainsi modifié :

L'Utilisateur doit disposer de l'un des Appareils Apple compatibles Apple iOS, watchOS ou macOS suivants :

- Téléphones mobiles Apple de type iPhone (modèles avec Face ID ou Touch ID, à l'exception de l'iPhone 5s), ou Apple Watch Series 1 et modèles ultérieurs, compatibles avec la fonctionnalité Apple Pay « de proximité » et « en ligne » ;
- Tablettes Apple, de type iPad, iPad Pro, iPad Air et iPad mini avec Touch ID ou Face ID ;
- Ordinateur Mac avec Touch ID.

L'article 2.4 Autres conditions est modifié comme suit :

L'Utilisateur doit être équipé d'une connexion Internet.

Pour pouvoir disposer du Service, l'Utilisateur doit s'authentifier lors du processus d'activation du Service pour sa Carte et à cette fin :

- Soit avoir communiqué à l'Emetteur le numéro de la ligne attachée à son téléphone mobile, ce qui lui permettra de recevoir par sms un code à usage unique qu'il devra renseigner sur la page d'authentification ;
- Soit être équipé du dispositif d'authentification Sécur'Pass proposé par l'Emetteur, ce qui le conduira à s'authentifier par la saisie de son code Sécur'Pass. L'Utilisateur peut également s'authentifier par l'utilisation de la fonction biométrique de son iPhone à la place de la saisie de son code Sécur'Pass, s'il a paramétré cette option. Pour bénéficier de Sécur'Pass, l'Utilisateur doit être abonné au service de banque à distance de l'Emetteur (ou, dans le cas où c'est son entreprise qui est abonnée, disposer d'un accès à l'espace de banque à distance de son entreprise), avoir téléchargé sur son iPhone la dernière version de l'application mobile Banque Populaire (la version minimum IOS 11 est requise sur son iPhone) et avoir communiqué à l'Emetteur le numéro de téléphone correspondant. L'Utilisateur doit ensuite activer Sécur'Pass sur l'application mobile Banque Populaire.

Pour pouvoir utiliser le Service avec une Apple Watch compatible, l'Utilisateur doit aussi avoir un iPhone compatible.

A l'article 3.2 Processus de souscription et d'activation :

- Le paragraphe suivant est ajouté après le 1^{er} :

Le processus de souscription au Service peut s'effectuer, au choix de l'Utilisateur, directement depuis l'Application Cartes ou depuis l'application mobile Banque Populaire. Dans ce dernier cas, seuls les Utilisateurs abonnés au service de banque à distance de l'Emetteur ou ayant un accès à l'espace de banque à distance de leur entreprise, qui ont téléchargé l'application mobile Banque Populaire et qui y ont activé Sécur'Pass (cf. article 2.4) peuvent utiliser cette procédure de souscription.

- La partie figurant sous le titre « Pour un iPhone ou un iPad » devient la 1^{ère} partie et s'intitule désormais « A partir de l'Application Cartes ». Une 2^{ème} partie est ajoutée comme suit :

A partir de l'application mobile Banque Populaire, téléchargée sur le même iPhone, iPad :

- étape 1 : l'Utilisateur ouvre son application mobile Banque Populaire sur son Appareil Apple compatible et sélectionne le menu Cartes Bancaires. Sous la carte qu'il souhaite enrôler dans Apple Pay, il sélectionne « Ajouter à Apple Pay ». L'Utilisateur s'authentifie avec Sécur'Pass et est ensuite invité à valider les informations nécessaires à l'enregistrement de la Carte qui sont pré-renseignées (numéro de la Carte, identité du Titulaire de la Carte). Dans le cas d'une Carte sélectionnée sur iCloud par l'Utilisateur, l'authentification de l'Utilisateur ne sera pas systématiquement requise.

- étape 2 : l'Utilisateur est amené à accepter les présentes conditions générales d'utilisation du Service.

Une fois cette dernière opération effectuée, dès que l'Utilisateur constate dans son application mobile Banque Populaire Grand Ouest que sa Carte est bien enregistrée dans Apple Pay, alors le Service est activé et souscrit pour cette Carte et il peut donc immédiatement l'utiliser avec son iPhone ou iPad.

- La partie figurant sous le titre « Pour une Apple Watch ou un Mac avec Touch ID » devient la 1^{ère} partie désormais intitulée « A partir de l'Application Cartes ». Elle est de plus partiellement modifiée. Une 2^{ème} partie est ajoutée, intitulée « A partir de l'application mobile Banque Populaire téléchargée sur le même iPhone avec lequel l'Apple Watch est jumelée ». Ces deux parties figurant sous le titre « Pour une Apple Watch ou un Mac avec Touch ID » sont ainsi rédigées :

A partir de l'Application Cartes :

Une fois l'Apple Watch jumelée avec son iPhone, l'Utilisateur ouvre l'application Apple Watch sur son iPhone, puis accède à l'onglet Ma montre et sélectionne l'une de ses montres s'il en possède plusieurs. Sur un Mac, l'Utilisateur ouvre la rubrique Préférences Système de son Mac. Dans ces deux cas, l'Utilisateur sélectionne « Cartes et Apple Pay ». Il suit ensuite les étapes indiquées pour ajouter sa Carte éligible et valider les présentes conditions générales d'utilisation du Service, ainsi que l'enregistrement de sa Carte en s'authentifiant selon les modalités requises par l'Emetteur. Dès que l'Utilisateur constate que sa Carte est bien enregistrée dans l'Application Cartes, alors le Service est activé et souscrit pour cette Carte et il peut donc immédiatement l'utiliser avec son Apple Watch ou son Mac avec Touch ID.

A partir de l'application mobile Banque Populaire téléchargée sur le même iPhone avec lequel l'Apple Watch est jumelée (uniquement pour Apple Watch) :

Une fois l'Apple Watch jumelée avec son iPhone, l'Utilisateur ouvre son application mobile Banque Populaire téléchargée sur ce même iPhone et sélectionne le menu Cartes Bancaires. Dans la rubrique « Apple Pay », il choisit d'activer le Service « Pour la Watch ». L'Utilisateur s'authentifie avec Sécur'Pass et suit ensuite les étapes indiquées pour valider l'enregistrement de sa Carte éligible ainsi que les présentes conditions générales d'utilisation du Service. Dès que l'Utilisateur constate que sa Carte est bien enregistrée dans son application mobile Banque Populaire, alors le Service est activé et souscrit pour cette Carte et il peut donc immédiatement l'utiliser avec son Apple Watch.

A l'article 8, le paragraphe suivant est ajouté :

L'Utilisateur est informé que, à l'échéance de sa Carte Physique ou avant échéance en cas de remplacement de celle-ci (hors cas de mise en opposition de la carte), les données liées à sa nouvelle Carte sont automatiquement mises à jour dans l'Application Cartes de son Appareil compatible concerné. L'Utilisateur peut ainsi dans ce cas continuer d'utiliser le Service via son Appareil compatible concerné, sans impact sur la durée du présent contrat.

A l'article 12 Réclamations :

- Le 2^{ème} paragraphe est ainsi modifié :

La saisine du « Service en charge des réclamations » de la Banque est effectuée par courriel adressé par internet, à l'adresse suivante :

<https://www.banquepopulaire.fr/formulaire/contact/?form=reclam&bank=13807>

Ou par lettre envoyée à l'adresse suivante :

Service Relations Clients Banque Populaire Grand Ouest
15, boulevard de la Boutière
35768 Saint-Grégoire CEDEX.

- Le paragraphe suivant est ajouté :

Vous pouvez saisir le médiateur de la Banque sur son site dédié :

<https://www.sitedumediateur.fr/banquepopulaire/federationnationaledesbanquespopulaires>

ou en écrivant à :

Monsieur Le Médiateur de la consommation auprès de la FBNP
76/78 avenue de France
75204 Paris cedex 13

- **L'avant-dernier paragraphe est ainsi modifié :**

Les informations nécessaires à la saisine du médiateur, son périmètre et le déroulé de la procédure de médiation figurent sur la charte de médiation disponible sur le site de la Banque et/ou sur le site du médiateur.

A l'article 13 Protection des données personnelles :

- **Le 2^{ème} paragraphe est ainsi modifié :**

Le réseau VISA et Apple ont communication de certaines de ces données nécessaires pour la souscription et l'exécution du Service.

- **Un 3^{ème} paragraphe est ainsi ajouté :**

La mise à jour automatique des données liées à une Carte de l'Utilisateur préalablement enregistrée dans l'Application Cartes est effectuée sur la base juridique de l'exécution du présent contrat. A défaut, celui-ci ne pourrait plus être exécuté.

A l'article 15 Exercice du droit de rétractation, avant dernier paragraphe, la 1^{ère} phrase est modifiée comme suit :

Pour exercer ce droit de rétractation, l'Utilisateur doit supprimer sa Carte de l'Application Cartes à partir de cet Appareil ou adresser sa demande par courrier à la (Banque Populaire) à l'attention du Service en charge des réclamations.